

Extrait du registre des délibérations

Séance du 1 Juillet 2025

L' an 2025 et le 1 Juillet à 18 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CLAUDE Christelle Maire

Présents :Mme CLAUDE Christelle, Maire, Mmes : BELARGENT Julie, SCHROETER Emilie, MM : BELLORTI David, CLAUSSE Emmanuel, CORNEVIN Hervé, THIBAUT Jean-Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. THIVET Eric à mme CLAUDE Christelle

Excusé(s) : Mme SCHROETER Ursule

Absent(s) : M. THIBAUT Johann

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 24/06/2025

Date d'affichage : 24/06/2025

A été nommée secrétaire : mme SCHROETER Emilie

réf : 2025/28 DROIT DE PREEMPTION DE LA COMMUNE SUR TERRAINS BOISES - RENONCIATION

Le Maire informe le conseil municipal que Maître THIEBAUT Philippe nous fait part que les propriétaires des parcelles boisées, qui sont contiguës à notre propriété, ont l'intention de vendre

La vente porte sur les parcelles ci-dessous :
F 2018 - F 2024 - F 2028 superficie 16a (prix de vente 5211€)
D 273 superficie 5a98ca (prix de vente 8115€)

Conformément aux dispositions des articles L331-22 du Code Forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

-déclare renoncer purement et simplement au droit de préférence des voisins institué par les articles L331-22 du Code Forestier, sur les parcelles ci dessus désignées

-déclare que la vente de ces parcelles boisées pour lesquelles il a reçu notification peut avoir lieu au profit de l'acquéreur originaire

à l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0

réf : 2025/29 ETUDE DE DEVIS NETTOYAGE / DESINFECTION ET PROTECTION CLOCHER - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire informe le conseil municipal que le nettoyage du clocher est une étape essentielle pour assurer la préservation des infrastructures et limiter les risques sanitaires liés aux déjections de pigeons. L'accumulation de fientes peut engendrer des dégradations matérielles et favoriser la prolifération de bactéries et champignons dangereux pour la santé humaine . Cette intervention vise donc à nettoyer en profondeur les surfaces contaminées, à assainir l'environnement et à mettre en place des dispositifs préventifs pour éviter toute nouvelle infestation .

Après étude de devis, le montant des travaux est estimé à 6500€ TTC

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal

- accepte le montant estimatif et descriptif des travaux
- sollicite l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires culturelles
- décide d'inscrire ces travaux au budget communal de 2025 .

à l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025/30 FERMETURE DU DEPOT ROUTE D'AIGREMONT A COMPTEUR DU 1ER JUILLET 2025

Le Maire informe le conseil municipal que pour des mesures de sécurité et ne pas mettre en danger les usagers, le dépôt route d'Aigremont sera fermé à compter du 1^{er} juillet 2025.

Après en avoir délibéré et par 7 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal a décidé la fermeture du dépôt route d'Aigremont à compter du 1er juillet 2025. Désormais tous les déchets verts devront être déposés à la déchetterie de Bourbonne les Bains .

. (pour : 7 contre : 1 abstentions : 0)

réf : 2025/31 OUVERTURE INSCRIPTION DES AFFOUAGES 2025/2026

Le maire propose au conseil municipal l'ouverture des inscriptions pour les affouages 2025 à compter du 3 octobre jusqu'au 20 octobre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition .

Les parcelles et le tarif seront proposés à la prochaine réunion du conseil municipal

à l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de mise en place du paratonnerre et parafoudre sur l'église seront subventionnés par l'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine à hauteur de 20% soit 2804€ . L'association des Amis de l'Eglise Saint Blaise participera via un don de 4000€ .

Le Maire rappelle que le gué du lavoir « rue du Valleroy » est une réserve à incendie dont le niveau ne doit pas être inférieur à 120M3 (information du SDIS) . La commune tolère donc le pompage de l'eau pour abreuver les bêtes mais pour aucune autre utilisation .

Le Maire informe le conseil municipal que la vente de bois par soumission en date du 6/06/2025 des parcelles 5/12/13/53 s'élève à 22000€ .

Le programme des festivités du 14 juillet a été défini et est consultable au panneau d'affichage, sur Panneau Pocket et sur le site internet de la commune .

Octobre Rose 2025 : le 3^{ème} tour cyclo « au(x) sein(s) de la Haute-Marne : Après une impressionnante réussite en 2023 et 2024, l'association de soutien aux opéré(e)s du Sein, en partenariat avec le conseil départemental et la région grand Est se lance un dernier défi « Tour Cyclo au(x) Sein(s) de la Haute-Marne. Elle sera présente dans la commune de Serqueux le 15 octobre 2025 vers 12 heures . De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement .

En mairie, le 07/07/2025
Le Maire
Christelle CLAUDE